

Compte rendu de la séance du 22 janvier 2016

Date de la convocation: 18/01/2016

L'an deux mille seize et le vingt deux janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Adèle KUENTZ 1ère adjointe déléguée

Présents : Jérémie BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Christine MARCELLIN, Denis PICHON, Nicolas WIERZBINSKI

Représentés:

Excusés: Alain MICHEL, Emile BADIH, Gisèle MAUREL, Thomas MINI

Absents:

Secrétaire de séance: Laëtitia COLLET

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Règlement de la facture ERDF pour l'étude exploratoire avant l'ouverture du budget général 2016
- Point sur l'avancée de la station d'épuration du village
- Demande de dérogation d'une famille de Piégut pour maintenir son enfant scolarisé à Gap
- Information aux habitants sur les frais engendrés par la commune pour le raccordement à l'eau des jardins
- Avenant au contrat avec la SCOP Eurecat pour l'achèvement du PLU
- Point sur les TAP
- Coupe affouagère :
 - modification de la liste des garants
 - date de début de la coupe
 - règlement et modalités de mise en route
- Demande d'autorisation d'absence pour examen professionnel de l'adjoint administratif
- Proposition de l'architecte pour la réalisation du permis de construire pour les logements communaux des Auches

1-Paiement de la facture ERDF avant le vote du budget (D 2016 005)

Mme la 1ère adjointe Adèle KUENTZ informe le conseil municipal que, conformément à la délibération D2015-067 prise lors de la séance du 10 novembre 2015, ERDF a réalisé une étude exploratoire pour le raccordement au réseau public de distribution d'électricité du secteur des Auches au village pour une implantation prévue de 9 maisons.

La facture concernant le règlement de cette étude exploratoire, d'un montant de 660 €TTC est parvenue en mairie, il convient donc de la régler.

Mme Kuentz propose au conseil municipal de régler cette facture avant le vote du budget général, opération 163 réseaux électrification article 2031 étude .

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents de régler cette facture avant le vote du budget général, et autorise Mme KUENTZ 1ère adjointe déléguée à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

2-Point sur l'avancée de la station d'épuration du village

Mme Adèle Kuentz informe le conseil municipal que le bureau d'études Hydretudes a transmis sa proposition de dossier d'appel d'offres, et que la version définitive doit être arrêtée lundi, elle demande donc si des modifications sont à apporter.

Aucune modification étant signalée ce dossier sera envoyé à la plateforme de dématérialisation des marchés publics dès mardi 26/01/2016 avec un délai de 1 mois pour l'envoi des offres par les entreprises.

Suite à la réception des offres, la commission d'appel d'offres composée de Alain Michel, Jeremi Baranowski, Thomas Mini, Denis Pichon, se réunira en présence d'Hydretudes pour la remise des plis au bureau d'études.

Lorsqu'Hydretudes en aura fini de l'analyse et du rapport sur ces offres, la commission d'appel se réunira à nouveau pour choisir l'entreprise et soumettre cette décision au conseil municipal qui délibèrera à ce sujet, en mars si tout se déroule bien.

3-Demande de dérogation d'une famille de Piégut pour maintenir son enfant scolarisé à Gap

Mme Kuentz fait part au conseil municipal de l'entretien téléphonique qu'elle a eu avec une famille nouvellement aménagée à Jussel et qui souhaite que sa fille scolarisée en CE1 à Gap poursuive sa scolarité de primaire sur Gap à l'école publique "porte colombe" qu'elle fréquente déjà.

Informations prises auprès de la mairie de Gap, cette enfant peut finir son année scolaire 2015-2016 à Gap sans dérogation gratuitement, mais devra obtenir une dérogation pour les années suivantes de la part de la commune de Piégut. Si la dérogation est accordée, la mairie de Gap facturera les frais de scolarité à la mairie de Piégut pour un montant d'environ 525 € par année scolaire.

Mme Kuentz demande l'avis des conseillers municipaux : 4 conseillers municipaux sur les 6 présents sont contre l'accord de cette dérogation.

4-Irrigation des jardins

Mme Gisèle Maurel conseillère municipale, représentante de la commune de Piégut au SIVU d'irrigation de La Motte Turriers, a demandé de rappeler aux conseillers municipaux et à la population que chaque branchement nouveau au réseau d'irrigation est facturé 100€HT à la commune de Piégut.

Il serait donc nécessaire qu'à chaque construction nouvelle le pétitionnaire du permis de construire fasse part de son besoin ou non du branchement au réseau d'irrigation.

5- Finalisation du PLU : avenant au contrat du bureau d'études EURECAT (D 2016 006)

Mme la 1ère adjointe Adèle KUENTZ présente aux conseillers municipaux la proposition d'avenant au contrat du bureau d'études EURECAT pour finaliser le PLU.

Le coût de la prestation complémentaire du bureau EURECAT est de 6000€HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 4 voix pour et 2 abstentions d'autoriser Mme Adèle KUENTZ 1ère adjointe déléguée à signer cet avenant au contrat avec le bureau d'études EURECAT.

6-Point sur les TAP

Mme Laetitia Collet conseillère municipale aux affaires scolaires, informe le conseil municipal que l'intervenante TAP bénévole du vendredi après midi étant indisponible de janvier à juin, elle a dû faire appel en urgence à l'organisme Profession Sport 05 pour trouver un intervenant TAP de remplacement. En accord avec Adèle Luentz 1ère adjointe déléguée, il a été passé contrat avec une intervenante professionnelle en papier mâché, M le Maire consulté par ailleurs a aussi donné son accord. Il en résultera un coût d'environ 2000 € jusqu'à la fin de l'année scolaire pour régler cette intervention TAP du vendredi après-midi.

7-Coupe affouagère 2016 (D 2016 007)

Mme Adèle Kuentz 1ère adjointe déléguée informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier en date du 18 janvier 2016, signé par 12 personnes inscrites pour la prochaine coupe affouagère, demandant de revenir sur la décision prise lors d'une séance de conseil précédent suspendant la date de mise en route de la nouvelle coupe affouagère. Elle informe les conseillers municipaux que M le Maire joint par ses soins veut bien revenir sur cette décision sur la demande des familles.

Par contre ce dernier souhaite se désister du rôle de garant, et 2 personnes nouvelles se sont proposées pour être garants de la nouvelle coupe affouagère 2016 :

-Arnaud NAPIERAJ

-Charif OUBEIDI

Elle propose de revoir les différents points du règlement et de l'engagement valant autorisation de circuler, notamment en incluant un article suspendant le travail sur la coupe du 1er juin au 31 juillet en raison de la présence des chiroptères.

Conformément aux dispositions de l'article L 145.1 du Code Forestier, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1-de débloquent le démarrage d'une nouvelle coupe affouagère pour 2016 (5 voix pour 1 contre)

2-de se prononcer sur l'affectation au partage par foyer en nature entre les bénéficiaires de l'affouage, pour la satisfaction de leurs biens ruraux ou domestiques, de la coupe en forêt de Piégut, par tirage au sort public sur le lieu de la coupe (6 voix pour)

3-que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage inscrits en mairie sous la garantie de 4 habitants solvables choisis par le Conseil Municipal soit (6 voix pour) :

Philip CASSEL

Marc BRANDI

Arnaud NAPIERAJ

Charif OUBEIDI

Les garants sont soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138-12 du code forestier.

4-le délai d'exécution est fixé à **14 MOIS** à dater de la date du tirage au sort des lots (6 voix pour)

5-le travail sur la coupe sera strictement interdit du 1er juin au 31 juillet en raison de la présence des chiroptères.

6-la taxe d'affouage est fixée à 30 € pour un lot entier et 15 € pour un demi-lot (6 voix pour)

7-un règlement est institué et annexé pour l'attribution des lots et signé par chaque bénéficiaire, ainsi qu'un engagement valant autorisation de circuler. La non remise des ces 2 documents avant le tirage au sort des lots vaut désistement de l'inscription sur la liste des affouagistes (6 voix pour).

8-Demande d'autorisation d'absence pour examen professionnel de l'adjoint administratif

Mme Adèle Kuentz fait part de la demande de Céline Brochier adjointe administrative concernant des congés exceptionnels pour passer les examens écrits et oraux relatifs à la formation professionnelle personnelle qu'elle suit cette année.

Sa demande concerne 2 jours de congés exceptionnels en mars pour les examens écrits, et un jour d'absence pour les oraux (également en mars), si l'oral se trouve être un lundi ou un mercredi. Si c'est le cas, Mme Brochier se propose de rattraper ce jour d'absence.

Une demande similaire sera faite pour le mois d'août.

Sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la demande de Mme Brochier pour les 2 jours de congés exceptionnels en mars et l'autorisation pour un jour d'absence pour les oraux si nécessaire à rattraper le plus rapidement possible.

La demande pour les examens d'août sera étudiée en temps utile.

9-Proposition de l'architecte pour la réalisation du permis de construire pour les logements communaux des Auches

Mme Adèle Kuentz soumet aux conseillers municipaux la proposition d'honoraires de l'architecte M Grimaud pour la dépose du permis de construire pour les 3 logements communaux prévus aux Auches.

Le conseil municipal, avec 6 élus présents sur les 10 en exercice, décide de reporter, sur la demande de 4 conseillers sur 6, à une prochaine séance (fin février ou début mars), le vote sur l'approbation de ce devis concernant la réalisation du permis de construire des 3 logements locatifs communaux aux Auches, en espérant que plus de conseillers seront alors présents pour délibérer.

Questions diverses :

Mme Kuentz fait part de différentes informations :

- les voeux de Mme la Sous Préfet nouvellement nommée
- l'invitation à la cérémonie des voeux de la mairie de Venterol
- la délibération de la commune de Lardier concernant le schéma de coopération intercommunale 05
- le service civique
- le CNAS
- l'incinérateur de Clamensane
- la ligne à très haute tension en projet dans le département 05
- le catalogue des colombariums

M Jeremi Barnowski tient à revenir sur les actes de vandalisme commis la nuit du 1er janvier. Le conseil municipal dénonce, à l'unanimité des membres présents, ces faits qu'il juge répréhensibles.

Mme Laetitia Collet informe le conseil municipal que 2 lampadaires tests ont été installés gratuitement au village pour essai, jusqu'en mars . Ils sont actuellement réglés à 100% de leur intensité et seront abaissés à 10% progressivement pour pouvoir juger de leur efficacité.

La séance est levée à 23h30

Pour le Maire

L'adjointe déléguée

Adèle KUENTZ

